

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
 Présents : 25
 Votants : 33

Séance du 2 juillet 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2025_055

Date de convocation :

OBJET :
 DELIBERATION PORTANT
 MODIFICATION DU TABLEAU DES
 EMPLOIS BUDGETAIRES (DERNIERE
 MISE A JOUR GENERALE:
 DELIBERATION DU 22 MAI 2024 -
 MODIFIEE LE 18 SEPTEMBRE 2024 - LE
 20 NOVEMBRE 2024 - 2 AVRIL 2025 ET
 21 MAI 2025)

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI

Ont donné pouvoir

François TAMBUZZO (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
 Carole TAMBUZZO (pouvoir à Saloi EL OUNI)
 Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
 Laurent GONZALES (pouvoir à Christophe TOTEL)
 Alexandre PETIAUX (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
 Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
 Frédéric MARINELLI (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)
 Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
 Vu la délibération 2024-041 du 22 mai 2024 portant mise à jour du tableau des emplois budgétaires de la commune et du CCAS (emplois permanents et non permanents) pour 2023
 Vu la délibération modificative du 18 septembre 2024 du tableau des emplois budgétaires précité
 Vu la délibération modificative du 20 novembre 2024 du tableau des emplois budgétaires précité
 Vu la délibération modificative du 2 avril 2025 du tableau des emplois budgétaires précité
 Vu la délibération modificative du 21 mai 2025 du tableau des emplois budgétaires précité
 Vu l'avis du comité social territorial du 19 juin 2025

Contenu :

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2025-2026, des ajustements dans le tableau des emplois budgétaires sont rendus nécessaires au regard des mouvements à venir ou des adaptations d'emploi du temps.

Collectivité	Transformation /création	Poste budgétaire à supprimer	Poste budgétaire à créer	Nb de poste	Quotité du poste	Observations
Conservatoire de musique	Transformation	Professeur d'enseignement artistique hors classe	Professeur d'enseignement artistique	1	100% (16h hebdo)	Enseignement de la guitare (suite départ retraite au 01/09/2025)
Conservatoire de musique	Création	Néant	Assistant territorial d'enseignement artistique	1	100% (20h hebdo)	Enseignement musical scolaire (création d'un poste au regard de la situation de maladie longue de l'agent dont le poste sera supprimé à sa mise à la retraite ou équivalent)
Ludothèque	Création	Néant	Adjoint d'animation	1	28h30 (81.42%)	Ludothécaire (création d'un poste au regard de la situation de maladie longue de l'agent dont le poste sera supprimé à son départ en retraite ou équivalent)
Entretien ménager	Suppression	Adjoint technique 70% (24h)				Retraite de l'agent
Entretien ménager	Suppression	Adjoint technique 85.71% (30h)				Retraite de l'agent
Entretien ménager	Suppression	Adjoint technique 60% (21h)				Reconversion professionnelle de l'agent hors fonction publique

Entretien ménager	Suppression au 01/11/2025	Adjoint technique 100% (35h)				Mobilité autre poste vacant départ en retraite au 01/11/25
Entretien ménager	Création	Néant	Adjoint technique	1	15h 42.86%	Agent d'entretien (Création d'un poste en lien avec la mise en service de la Maison des services publics)
Entretien ménager	Transformation	Adjoint technique 20h hebdo	Adjoint technique	1	24h30 80%	Modulation du temps de travail suite départ agents
Entretien ménager	Transformation	Adjoint technique 8H20 hebdo	Adjoint technique	1	21H 60%	Modulation du temps de travail suite départ agents
Entretien ménager	Transformation	Adjoint technique 28 H hebdo	Adjoint technique	3	30H 85.71%	Modulation du temps de travail suite départ agents
Entretien ménager	Transformation	Adjoint technique 28h	Adjoint technique	1	35h 100%	Modulation du temps de travail suite départ agents
Entretien ménager	Transformation	Adjoint technique 15h	Adjoint technique	1	30h 80%	Modulation du temps de travail suite départ agents

Proposition :

Il est proposé d'adopter cette modification des emplois budgétaires, effective à compter du 1^{er} septembre 2025 sauf indication contraire.

Les crédits seront affectés au 012 en conséquence.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

Le secrétaire de séance,